

# Séance du 6 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 6 mai à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué (*convocations expédiées le 29/04/2024*) s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain GUILLAUME, Maire.

*Affichage porte de la Mairie le 29/04/2024*

Présents : MM. GUILLAUME Alain – VIDCOQ Marc – GAUTHIER Olivier - LE VERGE Stéphane - THOME Valérie - OLLITRAULT Michelle - LE POTIER Marie-Laure - NEVO Laurent - LE MARCHAND Fabienne - LE MAINTEC Gwenaëlle - LIZIARD- FLOC'H Marion - NOGUES Loïc

Absents excusés : COJEAN François donne pouvoir à Valérie THOME  
LE MARCHAND Fabienne

Secrétaire de séance : Marc VIDCOQ

Ordre du jour complémentaire : M. Le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour l'examen du permis d'aménager du lotissement de Calagan, accord à l'unanimité

## **2024-36 - Lotissement Calagan** : permis d'aménager

Mr Le Maire présente à l'assemblée le plan de composition réalisé par le cabinet NICOLAS ainsi que le règlement.

### **Les points à retenir sont les suivants :**

- Présentation du plan de composition suivant la légende du plan  
Largeur de la voirie partagée 5m, 2 véhicules peuvent se croiser, partage de la voirie avec les piétons et les vélos.
- 2 places de parking par lot.
- Interdiction de regrouper les lots pour faire un seul logement (esprit du ZAN, du Plui et de la nouvelle réglementation de la loi climat et résilience).
- Possibilité de faire plusieurs logements par lot. Si tu as 2 logements sur un lot à ce moment-là obligation de 4 places de parking sur le lot.
- Puits perdus à réaliser par lot par les acquéreurs suivant la surface de leur maison (on essaie de retenir les eaux pluviales le plus en amont possible).
- Clôtures, on est resté très simple dans la description pour ne pas être trop restrictif. Cependant afin de ne pas avoir l'effet trop « clos », les clôtures sont limitées à 1,5 m en limite d'espaces publics (esprit d'un lotissement aéré et non pas « prisonnier » de ces murs).
- Extension du réseau Eaux Usées financée par LCBC car réseau trop haut pour le moment dans la voie communale.

- Valorisation de l'espace boisé au Sud du lotissement (voir vue aérienne si vous avez une connexion internet via google-map par exemple.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve le plan de composition et le règlement et autorise M. le Maire à engager les démarches nécessaires à la réalisation de ce lotissement et notamment à déposer le permis d'aménager.

## **2024-37 - ZAENR, Zone d'accélération des énergies renouvelables, présentation et discussions**

La Loi APER prévoit que les communes définissent, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter. Les services de LOUDEAC COMMUNAUTE ont établi des documents où apparaissent une cartographie exhaustive des sites potentiels pour l'éolien, le photovoltaïque ou la méthanisation. Les communes de LOUDEAC COMMUNAUTE ont lancé, via une plate-forme unique, une concertation du public du 01 Avril au 01 Mai 2024 à la suite de laquelle la commune est amenée, à délibérer sur cette cartographie. Ensuite, dans un délai de 6 mois, un débat se tiendra au niveau de l'établissement public de coopération intercommunale sur la cohérence des zones d'accélération identifiées. Pour Loudéac Communauté, ce débat aura lieu lors du Conseil Communautaire du 14 Mai.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve la carte des sites potentiels à ST CARADEC en ZAENR pour l'éolien, la méthanisation et le photovoltaïque.

➤ **Bâtiments Communaux** : point sur les travaux et devis  
Devis en cours pour le ravalement de la façade de la mairie.

➤ **Voirie** : avancement des travaux et devis

- ETA du Pélem vient d'achever le fauchage
- Quelques reprises en voirie : caniveau près du Meltin, grille traversée de route rue de Rohan, reprise bordure rue du Calvaire, sentier piétons mairie : devis de COLAS pour un montant de 7 050 € TTC
- Lotissement de la Chouette : renforcement terre-plein central et reprise Ecopal: devis de pour un montant de 1690,56 € TTC
- Aménagement Rue Nationale, niveau Butte Ste Anne : signalisation horizontale et verticale

Pour raison de sécurité, l'assemblée, à l'unanimité, décide, l'aménagement de ce secteur rue Nationale, un devis de l'entreprise Helios bretagne est proposé au prix de 5 352 € TTC

- Rue de la Gare : Pour raison de sécurité, l'assemblée, à l'unanimité, décide la création d'une écluse et autorise M. Le Maire à lancer un appel d'offres.
- Marquage au sol en cours

- Ré-aménagement du parking de la station d'épuration en cours d'étude

➤ **Lotissement les Terrasses de la chouette chevêche** : fin des travaux

➤ **Le Parvis de la mairie et l'aire d'accueil cyclos** :

- **Fin de chantier**

Date arrêtée pour l'inauguration le vendredi 21 juin 2024 à 18 h

- **2024-38** **Projet de dispositif d'aide à l'acquisition de vélo.**  
**Présentation et discussion en séance**

Après délibération, l'assemblée délibérante, décide du montant des aides communales à l'acquisition de vélos selon les modalités suivantes :

**Les aides  
à l'achat  
d'un vélo**

**Dispositif d'aides à l'achat d'un vélo**

Conseil Municipal du 6 Mai 2024

	Je suis un particulier avec un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 7 100 € ou une personne en situation de handicap, et j'achète ...			Je suis un particulier avec un revenu fiscal de référence par part de 7 100 € à 15 400 €, et j'achète ...		
	Aide Etat	Aide Commune	Total des aides	Aide Etat	Aide Commune	Total des aides
Vélo classique 	150 € maximum	250 € maximum	400 € maximum			
Vélo à assistance électrique 	400 € maximum	700 € maximum	1 100 € maximum	300 € maximum	500 € maximum	800 € maximum
Vélo cargo, vélo rallongé (longtail), vélo adapté à une situation de handicap, vélo pliant (électrique) 	2000 € maximum	2000 € maximum	4000 € maximum	1000 € maximum	1000 € maximum	2000 € maximum

**Démarches et conditions d'octroi :**

Pour demander l'aide de l'Etat : [www.primealaconversion.gouv.fr](http://www.primealaconversion.gouv.fr) et présenter l'acceptation  
Pour demander l'aide de la Commune : contacter la mairie 02 96 25 00 49 ou [mairie.st-caradec@wanadoo.fr](mailto:mairie.st-caradec@wanadoo.fr)

Toutes les aides sont plafonnées à **40 % du coût d'achat** et réservées aux Caradocéens

L'ensemble des aides concerne les vélos neufs ou d'occasion vendus par un professionnel et identifiés (sur présentation de la facture)

Engagement sur l'honneur de conserver le vélo au moins 2 ans

➤ **Elections européennes** : organisation de la journée du scrutin

➤ **2024-39 - Projet d'exposition de plein air 2025**

. Notre commune a beaucoup changé ces dernières années et connaît un renouveau commercial et économique certain. L'objectif est de la faire mieux découvrir par les caradocéens eux-mêmes et par les habitants des communes qui nous entourent, notamment. Par cette invitation à un parcours illustré, de l'étang au centre bourg comme ce fut le cas en 2021, notre commune témoigne de son dynamisme et se donne les moyens de dévoiler ses atouts à des familles susceptibles de la fréquenter plus souvent voire de s'y établir.

Une proposition nous a été faite qui s'articule autour de l'œuvre du peintre Lucien POUEDRAS. « Quand Lucien POUEDRAS a commencé son travail, on ne parlait pas encore de « biodiversité ». Mais ses paysages n'en restituent pas moins l'étonnant équilibre entre le sauvage et le cultivé, l'échange permanent entre l'homme et la nature, l'univers étrange et quasiment disparu des landes, des prairies naturelles et des tourbières où les enfants allaient librement » écrit de lui François de Beaulieu. C'est cet univers que nous pourrions proposer à nos visiteurs en 2025, en partenariat avec l'équipe APAPA ROSENTHAL qui a fait ses preuves pour ce type d'exposition qui toucherait la sensibilité du public de notre Région.

M. Le Maire précise que le budget global a y consacré serait d'environ 35 000 € avec un montant d'aides attendues de 20 000 à 25 000 € entre public et privé.

L'assemblée délibérante donne un avis favorable à la réalisation de cette exposition plein air.

Conscient de l'importance d'entourer l'exposition d'animation, le Conseil Municipal rappelle la nécessité d'encourager la relance de l'association Kar'anim.

### ➤ Jeunesse :

- Conseil communautaire des jeunes, élections le 8 juin
- Escape game : 19 participants
- Ludothèque : petit effectif

### ➤ Questions diverses

#### • **Enquêtes familles - information**

Recensement pour mieux comprendre le mode de vie des familles, cette enquête sera réalisée en même temps que le recensement de la population début 2025

#### • **2024-40 - SDE**

Réparations suite dégâts tempête CIARAN sur foyer Rue Nationale, coût total 1 010.88 € TTC, à charge pour la commune 608.40 €.

Accord à l'unanimité de l'assemblée délibérante.

#### • **Halte randonneurs le 29 mai :**

25 jeunes de 2<sup>nde</sup>, 1<sup>er</sup> et terminale du lycée professionnel Saint Paul Bourdon Blanc près d'Orléans vont effectuer un deuxième raid pédestre afin d'honorer la mémoire de la résistance bretonne et l'engagement des paras de la France Combattante de 1944. Ils seront encadrés par des opérateurs du Commando de l'air N°10 unité militaire marraine du lycée ;

Ils arriveront au relais rando à St Caradec vers midi pour y déjeuner (pique-nique).

Accueil à programmer avec un petit mot (15 minutes sur un ou des faits ayant eu lieu sur la commune lors de la guerre).

#### • **2024-41 - Ventes Tréviel : désignation notaire**

Dans le cadre de l'aménagement foncier acté en séance du Conseil Municipal le 28 août 2017, il convient d'établir les actes de ventes.

L'assemblée Municipale, à l'unanimité, désigne l'étude de Maître ROUSSEAU pour la réalisation de l'acte de vente.

- **2024-42 - Loyer du local boulangerie, 2 place du Champ de Foire**

Lors de la réunion du budget primitif, M. LE ROUX, trésorier de la commune, nous a informés que la commune pouvait récupérer la TVA sur les travaux du local commercial, à la condition que le commerçant soit assujéti à la TVA.

Devant l'enjeu financier pour la commune, M Le Maire a proposé à M. et Mme GALLE d'appliquer la TVA à leur loyer, soit 290 € + 20 %, ce qu'ils ont accepté bien que ça entraîne pour eux une avance d'argent.

En conséquence et en compensation de ce qui était signé dans le bail initial, il est proposé de prolonger d'un an le montant de 290 € HT avant qu'il ne passe ensuite à 390 € HT et à 490 € HT.

Accord à l'unanimité, de l'assemblée délibérante.

- **2024-43 Point sur le déplacement à PARIS le 29 mai**

49 personnes se sont inscrites. Ont été invité : personnel + conjoints, élus + conjoint, deux membres par association. Toutes les autres personnes inscrites s'acquitteront d'une participation financière de 100 € par personne.

Accord à l'unanimité.